

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Fonctionnement de la bibliothèque municipale rénovée - Extension des horaires d'ouverture et développement des actions en matière numérique - Demande de subvention à l'Etat

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

L'ouverture en septembre 2019 de la bibliothèque municipale rénovée s'accompagnera d'une offre de service plus adaptée aux attentes des usagers.

Le nouveau projet de cet équipement comportera des novations dans deux domaines en particulier :

- l'amplitude d'ouverture de l'équipement, d'une part,
- l'offre en matière numérique, d'autre part.

I. EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les extensions des horaires des bibliothèques et l'ouverture du dimanche sont un sujet de plus en plus présent à l'échelle nationale. Un premier rapport de la sénatrice Sylvie ROBERT est paru en 2015 portant sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques.

En 2018, Erik ORSENNA a remis son rapport au président de la République sur les bibliothèques préconisant notamment l'extension de leurs horaires d'ouverture dont le dimanche.

Un certain nombre de villes s'inscrivent dans cette démarche d'ouverture du dimanche, c'est le cas tout particulièrement de nombreuses communes des Hauts-de-Seine.

À partir de la rentrée septembre 2019, la bibliothèque municipale ouvrira ses portes au public dans l'intégralité de ses espaces rénovés.

Dans ce cadre, l'objectif est de parvenir à une meilleure lisibilité des horaires d'ouverture et d'intégrer une ouverture de la bibliothèque municipale les dimanches.

Cette ouverture le dimanche a pour objet de :

- s'adapter aux évolutions des rythmes de vie de sa population,
- permettre un accès plus conséquent à la culture,
- renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville, notamment le dimanche,
- lutter contre l'isolement de certaines personnes fragiles.

Les anciens horaires de la bibliothèque, soit jusqu'en 2016, avant le démarrage des travaux de rénovation, se caractérisaient par des horaires peu homogènes et peu lisibles pour le public :

- mardi : 12h30 à 18h
- mercredi : 10h à 18h
- jeudi : 14h à 19h30
- vendredi : 14h à 18h
- Samedi : 10h à 18h

Soit 31 heures d'ouverture hebdomadaire au public.

Dans le cadre des travaux depuis septembre 2017, la bibliothèque provisoire in situ a dû adapter ses ouvertures afin que celles-ci ne soient pas concomitantes avec les travaux. De ce fait, depuis un an et demi, la bibliothèque est ouverte au public :

- mardi au vendredi : 16h à 19h
- samedi : 10h à 18h

Soit 20 heures d'ouverture hebdomadaire au public en semaine.

L'objectif, à compter de septembre 2019 est d'accroître l'ouverture de l'équipement au public, tout en ayant une meilleure lisibilité des horaires d'ouverture.

Parallèlement, il est proposé de garder des ouvertures sur différents temps de la journée pour permettre au public le plus large possible d'être accueilli au sein de l'équipement. Le projet d'ouverture de la bibliothèque rénovée est donc le suivant :

- mardi au vendredi : 13h à 19h
- samedi : 10h à 18h
- dimanche : 10h à 13h

Soit 35 heures d'ouverture hebdomadaire au public.

Durant les petites vacances scolaires, la fréquentation est moindre ; il est donc proposé de limiter l'ouverture de l'équipement aux horaires suivants :

- mardi au vendredi : 14h à 18h
- samedi : 10h à 13h et 14h à 18h (comme pour l'été traditionnellement)
- dimanche : 10h à 13h

Soit 26 heures d'ouverture hebdomadaire au public

Durant la période des vacances d'été de juillet à août, la bibliothèque sera fermée les dimanches.

Le coût de l'extension des horaires et notamment de l'ouverture le dimanche est évalué à 22 127 € HT par an, pour le fonctionnement et l'entretien du bâtiment ainsi que pour le recrutement de vacataires pour compléter les effectifs des agents permanents sur certains créneaux horaires.

Un fonds a été créé au sein des dotations de la DRAC en faveur des collectivités mettant en œuvre des extensions d'ouvertures de leurs bibliothèques. Par cette subvention d'aide au démarrage de projet, les collectivités décidant d'élargir les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques peuvent bénéficier d'une aide pour une durée de cinq ans, de 50 à 80 % des dépenses générées par ces ouvertures complémentaires. Il est donc proposé de solliciter le bénéfice de ce fonds.

Une évaluation sera réalisée chaque année notamment quant à la fréquentation de l'équipement au cours des différentes plages d'ouverture.

II. ACTIONS AUTOUR DU NUMERIQUE

Les bibliothèques publiques voient leur rôle se transformer avec la transition numérique et elles doivent s'adapter à l'évolution des outils numériques et aux attentes du public dans ce domaine. En qualité de service public, elles doivent aussi accompagner les publics vers cette transition.

En prévision du projet de rénovation de la bibliothèque de Sceaux, celle-ci a été réorganisée en mars 2018 avec la création d'une section Scientifique et numérique, parallèlement aux sections déjà existantes Adultes, Jeunesse, et Musique et cinéma.

Dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque intégralement rénovée à la rentrée scolaire 2019, le projet culturel et pédagogique de l'établissement prévoit un ensemble d'outils et d'animations numériques.

L'objectif de ce développement numérique est notamment de permettre d'attirer de nouveaux publics grâce à une offre élargie ainsi que de créer de la sociabilité grâce aux animations collaboratives et intergénérationnelles.

Afin de répondre à ces objectifs, il est prévu que la bibliothèque municipale se dote de différents outils et matériel numériques :

- acquisition de liseuses numériques. Elles serviront à la démonstration et à l'initiation des usagers à leur utilisation et pour inciter l'accès aux livres numériques prêtés par la bibliothèque,
- dotation de tablettes numériques qui seront utilisées dans le cadre d'ateliers de découverte de l'appareil,
- acquisition de kits éducatifs de robotiques pour proposer des animations favorisant l'apprentissage de la programmation,
- équipement en consoles de jeux vidéo et jeux correspondants. Le jeu vidéo doit aujourd'hui être considéré comme un média culturel à part entière et doit trouver sa place dans une bibliothèque au même titre que les autres supports. Les jeux ne pourront être empruntés mais serviront sur place dans un usage contrôlé et favorisant les activités en famille,
- achat de scanner, vidéoprojecteur, écrans, etc. car le développement des animations passe aussi par une modernisation du matériel numérique de manière plus générale,
- installation enfin d'un écran numérique en extérieur en façade de la bibliothèque pour améliorer la communication autour des activités de la bibliothèque.

Parallèlement à l'acquisition de ce matériel, la bibliothèque va élargir une offre de services numériques avec un ensemble de ressources en ligne, complémentaires des fonds physiques, et accessibles à distance depuis le portail internet de la bibliothèque : accès à une plateforme de streaming musicale dédiée aux productions indépendantes, accès à une plateforme de VOD (vidéo à la demande), abonnement numérique à « Universalis », etc.

L'acquisition de ce matériel donnera à la bibliothèque municipale de nouvelles occasions de travailler avec les partenaires de la Ville, notamment les écoles maternelles et élémentaires.

Le ministère de la Culture encourage et incite le développement du numérique en bibliothèque de lecture publique. À cette fin, il est possible pour les villes de solliciter l'État, dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'opération numérique.

La subvention de l'État via la DRAC peut alors atteindre 50 à 80 % des dépenses réalisées.

Il est proposé de demander cette aide pour un montant prévisionnel de l'opération de 61 714 € HT (73 300 € TTC). Le plan de financement prévoit un étalement des dépenses sur trois exercices budgétaires.